



partie commune inondée en temps de pluie

Par **malagasy**, le **12/11/2021 à 20:07**

Bonjour,
Notre résidence, réceptionnée en 2015 est encore en garantie décennale.
Lorsqu'il pleut il y a un appartement au rez de chaussée qui a une zone inondée à raz de sa terrasse. Cette zone est une partie commune où normalement on doit pouvoir aller. Cette eau de pluie vient d'un chemin à proximité. Est-ce que notre Syndic peut adresser une DO à l'assurance en évoquant que cette partie commune est impropre à sa destination?
Merci d'avance de votre réponse.
Cordialement.
malagasy.

Par **Visiteur**, le **13/11/2021 à 09:48**

Bonjour
Qu'appellez vous une DO ?
[quote]
Cette eau de pluie vient d'un chemin à proximité.
[/quote]
Qui est propriétaire de ce chemin ?

Par **chaber**, le **13/11/2021 à 10:11**

bonjour
[quote]
Qu'appellez vous une DO ?
[/quote]
DO= Dommages Ouvrage

Par **malagasy**, le **13/11/2021 à 12:20**

La copropriété est propriétaire de la moitié du chemin en largeur.
DO : Dommage Ouvrage
cdtr
malagasy